

DÉLIBÉRATION

du conseil municipal de la commune d'AUSSOIS

Séance du : jeudi 23 mai 2024

Nb de conseillers		Vote	
En exercice :	15	POUR	09
Présents :	12	CONTRE	0
Votants :	15	Abstention	0

Délibération N°2024.070

Secrétaire de séance : Françoise RICHARD

Date de la convocation : 13 mai 2024

Objet : Subventions aux associations

L'An deux mille vingt-quatre et le vingt-trois mai à 18h30, le conseil municipal de la commune d'AUSSOIS, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Stéphane BOYER, maire.

Etaient présents : Françoise RICHARD, Hervé GOMES-LEAL, Jean-Louis VIGNOUD, Mmes Myriam COUVERT, Claudette PAYERNE-BACCARD, Julie ARNAUD. Messieurs Jean-Marie FRESSARD, Jean-Jacques AGUSTIN, Hervé RATEL, Adrien PEYRE DE GROLEE VIRVILLE, Philippe REVEILHAC.

Absents/excusés Camille COL (procuration à Hervé RATEL), Cédric PERILLAT-MERCEROZ (procuration à Stéphane BOYER), Maurice BODECHER (procuration à Françoise RICHARD).

Mesdames Camille COL, Françoise RICHARD, Messieurs Maurice BODECHER, Philippe REVEILHAC, Hervé RATEL, Hervé GOMES-LEAL concernés par la présente, quittent l'assemblée.

M. le Maire informe le conseil municipal que la commission en charge de l'instruction des dossiers de demandes de subvention présentés par les associations s'est réunie et propose au conseil municipal d'attribuer les subventions de fonctionnement suivantes :

Association artistique de MODANE (danse)	250.00 €
Chorale Haute Maurienne	150.00 €
Judo Club	150.00 €
Ligue Contre le Cancer	200.00 €
Locomotive (enfants malades)	100.00 €
Norma Pêche	200.00 €
UFAC Aussois	250.00 €
Banque alimentaire	100.00 €
Chorale Petit Bonheur	100.00 €
GRAC	150.00 €
Sport Handicap	150.00 €
Secours Catholique	100.00 €
Club de Tir	100.00 €
Loisirs Créatifs	100.00 €
Restos du Cœur	100.00 €
Prévention Routière	100.00 €
Gentiane SKI CLUB	22 500.00 €
Université Populaire	100.00 €
UAM St Jean	100.00 €
Club nautique	200.00 €
Monolithe Ski de Fond	500.00 €
FFCAM Grand Parcours	2 000.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à :
9 VOIX « POUR »

DÉCIDE D'ACCORDER à chaque association ci-dessus désignée une subvention telle que définie dans le tableau ci-dessus,

CHARGE M. le Maire de faire le nécessaire à cet effet,

DIT que les crédits nécessaires sont ouverts au budget primitif 2024 au compte 6574.

Fait et délibéré en séance de ce jour.

Copie conforme le 30 mai 2024.

Stéphane BOYER,
Maire d'AUSOIS



Françoise RICHARD,
Secrétaire de séance